



Charte d'activité de l'adhérent-e

Saison 2025-2026

En adhérant à l'association RDL :

- Vous attestez sur l'honneur avoir souscrit une assurance de responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés sur autrui,
- Vous attestez que votre état de santé est compatible avec la pratique de l'activité choisie,
- Vous autorisez le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toute mesure médicale rendue nécessaire par votre état de santé,
- Vous déchargez la responsabilité de RDL pour tout accident qui pourrait survenir avant ou après l'activité,
- Vous dégagez la responsabilité de RDL en cas de vol, de perte d'objets personnels (vêtements, bijoux,..) dans les salles,
- Vous avez pris connaissance que vous vous êtes inscrit(e) sur une période de cours et non sur un nombre de séances, et qu'il n'y a pas de cours les semaines de vacances scolaires et les jours fériés.

Droit à l'image

Pour illustrer tous les supports visuels et numériques de RDL, vous faites part de votre choix lors de l'inscription.

Pour tout renseignement concernant l'utilisation de vos données par RDL, ou pour exercer vos droits d'accès, de modification, de limitation ou suppression, vous pouvez contacter : contact.rdl@wanadoo.fr

Absence de l'adhérent.e

- Aucun remboursement ne sera possible
- Aucun rattrapage sur une autre séance ou un autre jour ne sera possible

Annulation d'un cours par RDL, pour absence de professeur

En cas d'annulation d'un cours, du fait de RDL, l'association s'engage à :

- Avertir les adhérent.es par mail, SMS ou téléphone,
- Proposer un report de cours sur la dernière semaine en fin de saison, ou à défaut pendant les vacances scolaires selon la disponibilité de la salle,

- Rechercher un professeur remplaçant en cas d'absence prolongée, ou rembourser les cours manquants à partir du 4ème cours consécutif.

Période d'activité :

- Les cours commencent en septembre, une semaine après la matinée « Contact associations », et se terminent fin juin.
- Absence de cours pendant les vacances scolaires, le dimanche et les jours fériés.

Saison du 15 Septembre 2025 au 20 juin 2026.

Vous souhaitez pratiquer une activité proposée par RDL. La participation aux activités vous engage au respect du règlement intérieur des salles de cours.